

Fiche counseling prétest adapté

ANNEXE I

du **supplément** au *Guide québécois de dépistage – infections transmissibles sexuellement et par le sang* :

Dépistage du VIH dans les points de service à l'aide de trousse de dépistage rapide

DÉPISTAGE DU VIH À L'AIDE DE TROUSSES DE DÉPISTAGE RAPIDE

COUNSELING PRÉTEST ADAPTÉ*

L'adaptation du counseling prétest vise essentiellement à compléter le counseling habituellement offert avec des informations qui permettront à la personne de choisir entre la trousse de dépistage rapide et le test standard, et d'être préparée à recevoir un résultat quelques minutes après la procédure.

Le counseling prétest comprend généralement les éléments décrits ci-après.

Les éléments spécifiques du counseling adapté sont composés en blanc sur fond gris.

1. Évaluer le niveau de risque et déterminer s'il y a lieu de dépister l'infection par le VIH et les autres ITSS

Obtenir de l'information sur :

- les données sociodémographiques : âge, sexe, pays de naissance, milieu de vie ;
- les antécédents médicaux : antécédents d'ITSS et résultat du plus récent dépistage, vaccination, grossesse, interruptions volontaires de grossesse (IVG) à répétition, transfusion de sang ou de produits sanguins ;
- les comportements sexuels : sexe du ou des partenaires, nombre de partenaires, pratiques sexuelles incluant l'utilisation du condom, méthodes de contraception ;
- le réseau sexuel : prostitution, fréquentation de saunas, séjour en milieu carcéral, relations sexuelles avec des personnes qui résident hors du Québec ou lors d'un voyage, information sur le ou les partenaires ;
- les habitudes de vie : consommation d'alcool ou de drogues, incluant la voie de consommation ;
- le bien-être psychologique et l'état de santé mentale ;
- les autres expositions à du sang ou à d'autres liquides biologiques potentiellement contaminés : tatouage ou perçage dans des conditions non stériles, expositions professionnelles ;
- le moment de la dernière activité comportant un risque d'acquisition du VIH ou d'une autre ITSS.

2. Permettre à la personne de fournir un consentement libre et éclairé à l'intervention

- Donner des renseignements généraux sur les infections qui devraient faire l'objet d'un dépistage, celles pour lesquelles un dépistage n'est pas indiqué** et celles pour lesquelles aucune analyse de dépistage n'est disponible.

* Adapté du GQDITSS et du document *Dépistage du VIH dans les points de service à l'aide de trousse de dépistage rapide : Guide à l'intention des professionnels de la santé*, Relevé des maladies transmissibles au Canada, vol. 33, suppl. 2, 2007, 23 p.

** Consulter le tableau sur les ITSS à rechercher en fonction des facteurs de risque décelés du GQDITSS.

- Expliquer les modalités disponibles (analyse nominative, non nominative et anonyme^{*}) et les mesures prises pour assurer la confidentialité des renseignements.

- Donner de l'information sur les analyses : types de prélèvements, signification des résultats, limites. Informer les personnes de la possibilité d'obtenir des résultats faussement réactifs ou faussement non réactifs.

- Donner de l'information sur le test de dépistage rapide :

- ▶ préciser que les résultats seront disponibles en quelques minutes ;
- ▶ souligner l'importance d'effectuer un prélèvement par ponction veineuse et une épreuve de confirmation en laboratoire pour tous les résultats réactifs, non valides ou indéterminés obtenus à l'aide d'une trousse de dépistage rapide ;
- ▶ si la personne n'est pas prête à subir une ponction veineuse pour l'épreuve de confirmation à la suite d'un résultat réactif, non valide ou indéterminé, évaluer les motifs de ce refus et considérer la possibilité de reporter le dépistage.

- Informer sur les avantages et les inconvénients du dépistage de façon générale et, plus spécifiquement, ceux associés à l'utilisation de la trousse de dépistage rapide. Préciser les différences entre le test de dépistage rapide et le test standard.

- Prévenir la personne lorsque le résultat du test pourrait avoir une incidence sur les soins médicaux immédiats qui pourraient être nécessaires à la suite de l'utilisation de la trousse de dépistage rapide (ex. : traitements antirétroviraux accessibles dans les cas d'exposition accidentelle à des liquides biologiques, pour une femme enceinte en phase de travail ou en salle d'accouchement, etc.).

- Advenant un résultat réactif, sensibiliser la personne aux aspects légaux et aux conséquences possibles de la non-divulgence d'un statut séropositif à ses partenaires sexuels (voir l'encadré 3 « L'obligation légale de divulguer son statut sérologique à ses partenaires sexuels »).

- Insister sur l'importance de venir chercher le résultat du test de confirmation si on obtient un résultat réactif, non valide à deux reprises ou indéterminé.

- Préciser les modalités de la déclaration obligatoire de certaines maladies aux autorités régionales de santé publique^{**},^{***}.

- Expliquer ce qu'implique la collecte obligatoire de renseignements épidémiologiques à des fins de surveillance continue de l'état de santé de la population au regard de l'infection par le VIH et du sida (voir la section 2.2.2 du GQDITSS).

^{*} Dépistage anonyme : cette option n'est disponible que dans le cadre des SIDEPS (voir l'encadré 6 « Un rappel sur les modalités de dépistage : analyse nominative, non nominative et anonyme » et consulter la Direction de santé publique pour connaître les établissements offrant ce service dans votre région).

^{**} Consulter la section 8 « Les obligations découlant de la Loi sur la santé publique ». Des renseignements supplémentaires sur les maladies à déclaration obligatoire (MADO) et sur la surveillance de l'infection par le VIH et du sida au Québec peuvent être obtenus sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/mado.php>.

^{***} Pour obtenir des précisions sur l'utilisation des données recueillies à l'occasion d'une déclaration d'ITSS, consulter le document [Guide d'intervention – Les infections transmissibles sexuellement à déclaration obligatoire](#), Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014.

- S'assurer que la personne a bien compris les renseignements transmis, afin d'obtenir un consentement éclairé.

3. Rechercher les facteurs pouvant favoriser l'intervention ou en limiter la portée

- Évaluer la réaction potentielle à l'annonce d'un résultat positif : acceptation du traitement, déni, violence, suicide ou autre.
- Évaluer la réaction potentielle de sentiment de fausse sécurité face à un résultat non réactif.
- Selon les ententes en vigueur, prévoir l'organisation nécessaire afin d'orienter la personne pour suivi médical, dans l'éventualité d'un résultat réactif, et la renseigner sur le type de suivi préconisé.
- Sensibiliser à l'intervention préventive auprès des partenaires si une infection est détectée ; explorer les moyens à prendre pour réaliser cette démarche.
- Évaluer le niveau de persistance du risque et la pertinence de procéder au dépistage immédiat ou de le reporter.
- Évaluer la pertinence de dépistages périodiques.

4. Offrir un counseling préventif en fonction des risques décelés

- Décrire les pratiques sexuelles plus sécuritaires ; donner des conseils concrets, adaptés aux pratiques sexuelles de la personne.
- Discuter des situations favorisant la prise de risques : circonstances de rencontre des partenaires, activités sexuelles après la consommation d'alcool ou de drogues.
- Expliquer comment réduire les méfaits liés à la toxicomanie : pratiques d'injection à risques réduits, modes de consommation autres que l'injection, abstinence.
- Offrir ou compléter la vaccination contre les hépatites A ou B, si la personne appartient aux groupes à risque (se référer au Protocole d'immunisation du Québec, PIQ^{*}).
- Offrir la vaccination contre le virus du papillome humain (VPH), si la personne appartient aux groupes visés (se référer au PIQ).
- Offrir des documents d'information.

5. Assister la personne dans sa prise de décision quant à l'adoption et au maintien de comportements plus sécuritaires

- Vérifier la perception de la personne quant aux risques décelés.
- Évaluer son intention d'adopter un comportement plus sécuritaire.
- Déceler les obstacles à la prévention et soutenir la recherche de solutions.
- Discuter avec la personne des actions qu'elle entend entreprendre pour une prise en charge de sa santé sexuelle et pour la réduction des méfaits liés à la toxicomanie.

* Document disponible à l'adresse <http://www.msss.gouv.qc.ca/itss>, section « professionnels », rubrique « Publications/Guides »